

Fiducie canadienne de bourses d'études Plan traditionnel

États financiers audités et
rapport de la direction sur le rendement du fonds
31 octobre 2024 et 2023

Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	5
Rapport de l'auditeur indépendant	5
États de la situation financière	7
États du résultat global	8
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	10
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé	11
Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études	12
Notes annexes	13

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Plan traditionnel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cst.org ou le site Web de SEDAR+ à www.sedarplus.com, en appelant notre service à la clientèle au 1 877 333-7377 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière importante au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse cstplan@cst.org.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du Régime consiste à protéger le capital des souscripteurs (les « contributions » nettes ou le « capital ») tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent. Les actifs de revenu (soit les fonds provenant des cotisations ou des subventions gouvernementales, comme les intérêts et les gains en capital) sont investis de la même manière que le capital.

Le Régime investit principalement dans des titres de créance des gouvernements fédéral ou provinciaux canadiens ainsi que dans des titres de créance de sociétés, selon une composition stratégique des actifs. Gestion d'actifs C.S.T. Inc. gère les placements, et ceux-ci sont répartis entre différents secteurs de marché et en fonction de diverses échéances, au choix du gestionnaire de portefeuille, conformément à nos politiques et à nos mandats de placement.

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du régime

Pour l'exercice, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à 4,7 %, par rapport au rendement de 7,3 % de

l'indice de référence de notre politique de placement (l'« indice de référence ») et au rendement de 10,8 % de l'indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada (l'« indice général »). Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 0,8 %, tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été inférieur à celui de l'indice de référence, étant donné que la surpondération dans les titres ayant des échéances à plus court terme a eu une incidence défavorable sur le rendement relatif du Régime.

En comparaison de l'indice général, la pondération du Régime en titres ayant des échéances à court terme s'est soldée par un rendement inférieur, puisque la chute des rendements a eu une incidence favorable sur les titres ayant des échéances à plus long terme. En raison du passif du Régime et du profil prévu des paiements venant à échéance, la composition de l'actif du Régime est gérée de manière à répondre aux besoins de trésorerie des souscripteurs.

Retour sur l'économie

L'économie mondiale a continué de se stabiliser au cours de l'exercice, et le Fonds monétaire international (le « FMI ») prévoit que les taux de croissance mondiale demeureront stables, à 3,2 %, en 2024 et jusqu'en 2025. Les prévisions de croissance de l'économie américaine ont été révisées à la hausse en fonction de la demande

persistante des consommateurs. L'inflation mondiale a diminué pour passer d'une moyenne annuelle de 6,7 % en 2023 à 5,8 % en 2024 et à 4,3 % en 2025, et les économies développées atteignent leurs cibles d'inflation plus rapidement que les marchés émergents et les économies en développement. Le FMI a mentionné que les niveaux de risque relatifs à la croissance mondiale demeurent élevés et qu'ils pourraient subir une incidence défavorable provenant notamment de certains scénarios clés comme l'aggravation potentielle des conflits régionaux, l'adoption d'une politique monétaire trop restrictive et l'instabilité des marchés financiers.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2024, la Banque du Canada a maintenu le taux directeur à 5,0 %. Toutefois, compte tenu du ralentissement de l'inflation et de la demande économique, une série de réductions du taux a été amorcée en mai, suivie d'une autre baisse du taux en octobre, qui l'a porté à 3,75 %. La croissance du PIB canadien s'est légèrement améliorée et a ainsi affiché une hausse progressive lui permettant de passer de 0,0 % en octobre 2023 à 0,5 % en juillet 2024. Les taux d'inflation ont diminué étant donné que l'IPC a poursuivi son recul pour passer de 3,1 % à 1,6 %. Le marché du travail canadien a connu des difficultés tout au long de la période et le taux de chômage a augmenté pour passer de 5,7 % à 6,5 % à la fin de l'exercice. Le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain pour s'établir légèrement sous la barre des 72 cents américains à la fin d'octobre.

Le marché des titres à revenu fixe du Canada s'est redressé au cours de l'exercice étant donné que la courbe des taux s'est aplatie puis s'est déplacée vers le bas, ce qui s'est traduit par des rendements obligataires impressionnants, comme en témoigne la hausse de 12,5 % de l'indice universel FTSE Canada. Les obligations

dont l'échéance est plus longue et les obligations non gouvernementales ont été favorisées, comme le démontrent la hausse de 15,8 % de l'indice obligataire FTSE Canada à long terme et la hausse de 12,9 % de l'indice d'obligations de sociétés FTSE Canada. Les obligations à court terme positionnées plus prudemment ont été favorisées par la hausse de 8,2 % enregistrée par l'indice obligataire FTSE Canada à court terme, et les liquidités (représentées par l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE) ont affiché une hausse de 5,1 % au cours de la période.

Dans ce contexte, les marchés boursiers ont généré des rendements exceptionnels et impressionnants, notamment grâce à la progression de 38,6 % de l'indice américain S&P 500 (en dollars canadiens) au cours de l'exercice, puisque les actions des sociétés technologiques, et plus particulièrement celles du secteur de l'intelligence artificielle, ont fait grimper l'indice de référence à de nouveaux sommets. Les marchés boursiers canadiens ont également affiché des gains, comme en témoigne la hausse de 32,1 % de l'indice composé S&P/TSX attribuable à la vigueur des secteurs des services financiers et des matières. Les marchés boursiers hors de l'Amérique du Nord ont enregistré des rendements annuels à deux chiffres, l'indice MSCI EAFE IMI ayant augmenté de 23,6 %, suivi de l'indice MSCI Emerging Markets IMI qui a gagné 25,1 % (en dollars canadiens dans les deux cas).

Événements récents et autres renseignements

Nous croyons que notre stratégie d'investissement et notre philosophie de gestion prudente continueront à fournir de la valeur. Comme toujours, notre but est de protéger le capital et d'offrir un rendement raisonnable, conforme aux lignes directrices de notre politique en matière de placements et à notre tolérance, aux risques à nos souscripteurs et à nos bénéficiaires.

Faits saillants financiers et d'exploitation (avec chiffres correspondants)

	2024	2023	2022	2021	2020
<i>(en milliers de dollars)</i>					
États de la situation financière					
Actif total	3 453 \$	4 498 \$	6 822 \$	8 999 \$	16 975 \$
Actif net	2 671	3 543	4 908	7 137	8 817
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (%)	(24,6) %	(27,8) %	(31,2) %	(19,0) %	(28,8) %
États du résultat global					
Revenu net (perte nette) de placement	152 \$	150 \$	(258) \$	125 \$	712 \$
États des variations de l'actif net					
Paiements d'aide aux études	(144) \$	(355) \$	(562) \$	(601) \$	(1 318) \$
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(211)	(260)	(187)	(528)	(768)
Paiements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(79)	(160)	(173)	(227)	(699)
Autres					
Nombre total de parts	2 729	4 967	5 507	8 370	9 185
Variation du nombre total de parts (%)	(45,1) %	(9,8) %	(34,2) %	(8,9) %	(7,9) %

Frais de gestion

Frais d'administration

Des frais d'administration de 18 milliers de dollars (2023 – 24 milliers de dollars), qui comprennent les frais d'administration et de traitement ainsi que les charges liées à l'information financière du Régime, ont été versés à la Fondation, le promoteur et administrateur du Régime, conformément aux conventions de régime d'épargne-études des souscripteurs. L'administration du Régime englobe les services de traitement et ceux des centres d'appels liés aux nouvelles conventions, les subventions gouvernementales, les modifications, les résiliations et les échéances du Régime, ainsi que les paiements d'aide aux études (« PAE »). Les frais d'administration annuels sont établis à 0,5 % du montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur ces montants, sous réserve des impôts applicables, et ils sont payés chaque mois.

La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, Épargne CST, qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. Épargne CST est le distributeur exclusif des régimes de la Fiducie canadienne de bourses d'études.

En contrepartie de ses services d'administration, Épargne CST reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services d'administration est renouvelable annuellement.

Frais de gestion de portefeuille

Les frais de gestion de placements annuels liés au Régime, compte tenu des impôts applicables, se sont établis à 0,2 % (2023 – 0,2 %) de la valeur de marché moyenne des actifs selon les conventions de gestion de placements conclues avec les gestionnaires de portefeuille. En retour, les gestionnaires de portefeuille offrent des services-conseils en matière de placement et des services de gestion de compte discrétionnaires en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la négociation de titres.

Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde

Le Régime verse des frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde à Fiducie RBC Services aux investisseurs pour régler toutes les opérations de placement, pour payer les frais engagés et pour verser les PAE et d'autres sommes conformément aux modalités de la convention du Régime. En 2024, les frais ainsi imputés au Régime se sont élevés à 2 milliers de dollars (2023 – 3 milliers de dollars), et représentent, compte tenu des impôts applicables, 0,07 % (2023 – 0,08 %) de la valeur de marché moyenne des actifs.

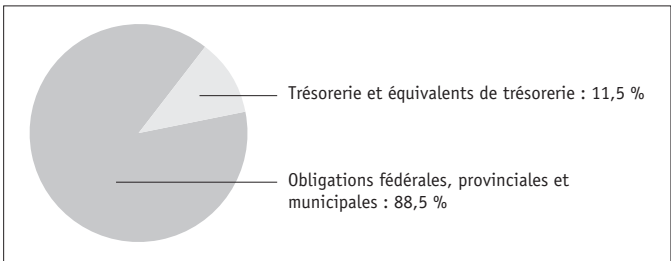
Aperçu du portefeuille du Régime

Le total de l'actif du portefeuille du Régime se compose du capital, des subventions gouvernementales et du revenu liés à toutes les conventions de régime d'épargne-études n'ayant pas encore

atteint leur date d'échéance, ainsi que des actifs à partir desquels les bénéficiaires admissibles reçoivent des PAE.

Le graphique suivant illustre le total de l'actif du portefeuille du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2024



Le tableau ci-dessous présente en détail les 25 principales positions acheteur comprises dans le total de l'actif du portefeuille du Régime. Le Régime n'a pas le droit de détenir des positions vendeur sur des titres.

Émetteur			Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif du portefeuille du Régime
Province de l'Ontario	2,65 %	5 févr. 2025	573	16,9 %
Gouvernement du Canada	1,00 %	1 ^{er} sept. 2026	482	14,2 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95 %	15 juin 2025	355	10,5 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80 %	15 déc. 2024	284	8,4 %
Gouvernement du Canada	3,50 %	1 ^{er} août 2025	250	7,4 %
Gouvernement du Canada	0,50 %	1 ^{er} sept. 2025	245	7,2 %
Gouvernement du Canada	1,50 %	1 ^{er} juin 2026	244	7,2 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55 %	15 mars 2025	224	6,6 %
Gouvernement du Canada	2,75 %	1 ^{er} sept. 2027	144	4,3 %
Gouvernement du Canada	3,75 %	1 ^{er} mai 2025	125	3,7 %
Gouvernement du Canada	3,75 %	1 ^{er} févr. 2025	40	1,2 %
Gouvernement du Canada	2,25 %	1 ^{er} juin 2025	30	0,9 %

25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime	88,5 %
---	--------

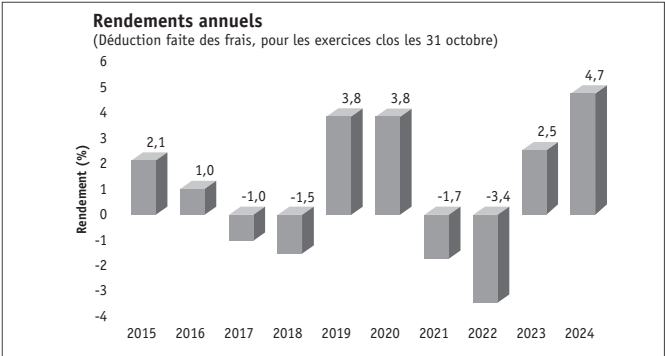
Remarque : Le Régime détient moins de 25 placements.

Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés uniquement sur le rendement de placement réalisé sur le total de l'actif du portefeuille du Régime. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les charges totales engagées par le Régime, dont les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille, les frais au titre de la rémunération de fiduciaire et des droits de garde et les honoraires du comité d'examen indépendant, ont été déduites, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-dessous indique le rendement annuel du total de l'actif du portefeuille du Régime pour chacun des dix derniers exercices compris dans la période close le 31 octobre 2024. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement effectué dans le total de l'actif du portefeuille du Régime le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

L'indice de référence pour le Régime se compose comme suit :

- 92 % Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada
 - 7 % Indice obligataire société à court terme FTSE Canada
 - 1 % Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada
- L'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par le gouvernement du Canada,

ce qui inclut des sociétés d'État et des gouvernements provinciaux, dont l'échéance est de un an à cinq ans. L'indice obligataire société à court terme FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par des sociétés, dont l'échéance est de un an à cinq ans. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est basé sur le rendement quotidien moyen des bons du Trésor à 91 jours. L'indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par le gouvernement du Canada, ce qui inclut des sociétés d'État et des gouvernements provinciaux, dont l'échéance est supérieure à un an.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2024.

	Périodes			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement net du Régime*	4,7	1,3	1,2	1,3
Rendement de l'indice de référence	7,3	1,7	1,6	1,6
Indice général : Indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada	10,8	(0,7)	(0,1)	1,8

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges du Régime se sont établis à 0,8 % (2023 - 0,9 %).

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Plan traditionnel (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise d'Épargne C.S.T. inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les méthodes comptables significatives qui, selon la direction, sont appropriées pour le Régime, sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



Peter Lewis
Président et chef de la direction

Toronto (Ontario)
Le 17 décembre 2024



Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA
Chef des finances et de l'exploitation

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan traditionnel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2024 et 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 17 décembre 2024
Toronto (Ontario)

États de la situation financière

Aux 31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	389 \$	845 \$
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire I)	2 996	3 574
Produits à recevoir et autres débiteurs	68	79
	3 453	4 498
Passif		
Subventions gouvernementales à payer	–	5
Créditeurs et charges à payer	782	950
	782	955
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2 671	3 543
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	856	1 061
Dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	121	165
Subventions gouvernementales	314	554
Revenu tiré des subventions gouvernementales	509	986
Fonds général (note 7)	871	777
	2 671 \$	3 543 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Peter Lewis
Administrateur

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Produits		
Intérêts	76 \$	136 \$
Pertes réalisées sur la vente de placements	(121)	(211)
Variation des profits latents	222	259
	177	184
Charges		
Frais d'administration et frais de tenue de compte (note 3a)	18	24
Frais de gestion de portefeuille	5	7
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	2	3
	25	34
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	152 \$	150 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice	3 543 \$	4 908 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	152	150
Transferts à des régimes internes et externes	(538)	(703)
	(386)	(553)
Décaissements		
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(211)	(260)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	(44)	(29)
Palements aux bénéficiaires		
Palements d'aide aux études	(144)	(355)
Subventions gouvernementales	(79)	(160)
Remboursement de produits	(8)	(8)
Total des paiements aux bénéficiaires	(231)	(523)
Total des décaissements	(486)	(812)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(872)	(1 365)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice	2 671 \$	3 543 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	152 \$	150 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes réalisées sur la vente de placements	121	211
Variation des profits latents	(222)	(259)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	11	37
(Diminution) augmentation des subventions gouvernementales à payer	(5)	2
Diminution des créditeurs pour les titres achetés	–	(4)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(168)	(957)
Achat de placements	(1 726)	–
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	2 405	2 961
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	568	2 141
Activités de financement		
Transferts à des régimes internes et externes	(538)	(703)
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(211)	(260)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs <i>(Tableau complémentaire II)</i>	(44)	(29)
Palements aux bénéficiaires	(231)	(523)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1 024)	(1 515)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(456)	626
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	845	219
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	389	845
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Produits d'intérêts reçus	87	173

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 71,6 %					
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80	15 déc. 2024	285	284	297
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 mars 2025	225	224	223
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95	15 juin 2025	360	355	359
Gouvernement du Canada	3,75	1 ^{er} févr. 2025	40	40	39
Gouvernement du Canada	3,75	1 ^{er} mai 2025	125	125	124
Gouvernement du Canada	2,25	1 ^{er} juin 2025	30	30	29
Gouvernement du Canada	3,50	1 ^{er} août 2025	250	250	250
Gouvernement du Canada	0,50	1 ^{er} sept. 2025	250	245	243
Gouvernement du Canada	1,50	1 ^{er} juin 2026	250	244	232
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} sept. 2026	500	482	467
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} sept. 2027	145	144	141
				2 423	2 404
Provinciales – 16,9 %					
Province de l'Ontario	2,65	5 févr. 2025	575	573	615
				573	615
Total des placements à revenu fixe – 88,5 %				2 996	3 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 11,5 %				389	389
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %				3 385	3 408
Représenté par :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				389	
Placements, à la juste valeur				2 996	
				3 385	

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé

Aux 31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des parts, des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé du Plan traditionnel par année d'admissibilité.

Année d'admissibilité	N ^{bre} de parts à l'ouverture	Rentrées de parts ¹	Sorties de parts ²	N ^{bre} de parts à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Revenu cumulé ³
2023 et avant 2023	4 963	–	2 238	2 725	119 \$	853 \$
2024	–	–	–	–	–	–
2025	4	–	–	4	2	3
2026 et après	–	–	–	–	–	–
TOTAL	4 967	–	2 238	2 729	121 \$	856 \$

1. Les rentrées de parts comprennent les parts transférées au Régime.
2. Les sorties de parts comprennent les parts résiliées, les parts transférées du Régime et les parts de paiements d'aide aux études.
3. Le revenu cumulé représente à la fois le revenu attribué aux comptes des souscripteurs et le revenu détenu pour le versement futur de paiements d'aide aux études.

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2024	2023
Paiements des souscripteurs	12 \$	29 \$
Transferts de capital interrégimes	(6)	(20)
Frais de tenue de compte	–	–
Remboursement du capital	(50)	(38)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	(44)	(29)
Solde au début de l'exercice	165	194
Solde à la fin de l'exercice	121 \$	165 \$

Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études

Pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les tableaux suivants présentent le montant total en dollars des paiements par exercice, ainsi que le nombre de parts admissibles payées et le montant des paiements d'aide aux études par année d'admissibilité.

Paiements d'aide aux études	2024	2023	Paiements d'aide aux études	2024	2023
Paiements pour l'année considérée	– \$	– \$	Non discrétionnaires	144 \$	355 \$
Paiements différés	144	355			
	144 \$	355 \$			

	Nombre de parts liées aux paiements d'aide aux études			Montant des paiements d'aide aux études par part		
	Année d'admissibilité			Année d'admissibilité		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Premier	–	–	–	– \$	– \$	– \$
Deuxième		–	–		– \$	–
Troisième			–			– \$

Notes annexes

31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Plan traditionnel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime ») est un régime d'épargne-études collectif qui a été établi le 1^{er} septembre 1988. Le Régime n'est plus en vente depuis juin 2000. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des frais de souscription et des frais de tenue de compte sont déduits des cotisations versées par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur :

- i) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire est devenu un étudiant admissible à recevoir le premier paiement d'aide aux études (« PAE »);
- ii) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire n'est pas encore devenu un étudiant admissible, auquel cas le bénéficiaire renoncera à toutes les subventions gouvernementales (comme il est décrit ci-dessous); ou
- iii) au moment de la résiliation de la convention.

Le revenu de placement réalisé sur le solde du capital des souscripteurs sert au versement des PAE à des étudiants admissibles. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCÉE »), le Bon d'études canadien (le « BEC ») et l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles avec leurs PAE.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas

imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Méthodes comptables significatives

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 17 décembre 2024.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend sans les modifier bon nombre des dispositions d'IAS 1, en plus d'ajouter de nouvelles dispositions, y compris les catégories spécifiées et les sous-totaux définis.

IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et l'application anticipée est permise.

Le Régime évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

d) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Instruments financiers (suite)

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

e) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché.

Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 8 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

f) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

g) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers, déduction faite des frais de souscription et des frais de tenue de compte. Ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Les frais de souscription sont déduits des dépôts des souscripteurs et sont perçus sur une période pouvant aller jusqu'à 32 mois à compter de la date du dépôt initial. Les frais de tenue de compte sont payés annuellement à la Fondation à même les dépôts de ces souscripteurs et sont comptabilisés sur la durée de l'exercice.

h) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

j) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

k) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement, la responsabilité d'administrer le Régime. La convention est renouvelable annuellement le 1^{er} novembre.

Les frais d'administration et frais de tenue de compte sont versés à la Fondation. Les frais d'administration sont des frais annuels de 0,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, un montant de 18 \$ a été comptabilisé à titre de frais de tenue de compte et de frais d'administration (2023 – 24 \$). Les frais d'administration et les frais de tenue de compte inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2024 s'élevaient à 1 \$ (2023 – 2 \$).

b) Honoraires versés pour les services d'un comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant offre des services indépendants d'examen et de surveillance des conflits d'intérêts liés à la gestion des Régimes. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, le Régime a comptabilisé une charge de néant (2023 – néant) pour les services du comité d'examen indépendant. Les montants inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2024 s'élevaient à néant (31 octobre 2023 – néant).

c) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 1 \$ (2023 – 1 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Les Créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de néant à recevoir d'Épargne CST au 31 octobre 2024 (2023 – néant) relativement à ces charges.

d) Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Épargne CST a nommé Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. »), une entité sous contrôle commun avec Épargne CST, à titre de gestionnaire de placement pour les comptes de placement du Régime. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 3 044 \$ au 31 octobre 2024 (31 octobre 2023 – 3 717 \$).

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 4 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services (31 octobre 2023 – 6 \$). Les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de néant à payer à Gestion d'actifs C.S.T. au 31 octobre 2024 relativement à ces charges (2023 – 2 \$).

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires

Notes annexes (suite)

31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt sur le marché et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la duration, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	31 oct. 2024	31 oct. 2023
Moins de 1 an	74 %	59 %
De 1 an à 3 ans	26 %	41 %
De 3 à 5 ans	0 %	0 %
Plus de 5 ans	0 %	0 %
Total des titres de créance	100 %	100 %

Au 31 octobre 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 3 385 \$ (2023 – 4 419 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 207 \$ (2023 – 36 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 207 \$ (2023 – 36 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories

d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB. Au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, le Régime ne détenait aucune action ni aucun FNB.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	31 octobre 2024		31 octobre 2023	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	72 %	2 423 \$	45 %	1 984 \$
AA/AA(élevée)/AA(faible)	17 %	573	36 %	1 590
R-1	0 %	–	2 %	96
Non noté à court terme	11 %	389	17 %	749
Total des titres de créance	100 %	3 385 \$	100 %	4 419 \$

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, le Régime ne détenait aucun placement étranger.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Fonds général

La Fiducie canadienne de bourses d'études (la « Fiducie canadienne ») est une fiducie légale regroupant le Plan I, le Plan II et le Plan traditionnel (les « Régimes »). Les Régimes sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre de régimes d'épargne-études. Le Fonds général est un compte distinct de la Fiducie canadienne et il obtient son revenu des sources suivantes :

- i) des produits réalisés sur le revenu cumulé des souscripteurs entre la date d'échéance des conventions des souscripteurs et celle à laquelle les fonds sont versés à des étudiants admissibles sous la forme de PAE;
- ii) des produits réalisés sur le revenu auquel ont renoncé les souscripteurs qui ont résilié leur régime avant l'échéance;
- iii) du revenu non réclamé par les bénéficiaires avant la date d'expiration de la période d'admissibilité;
- iv) des paiements de capital et de revenu non réclamés.

Selon l'acte de fiducie de la Fiducie canadienne, le Fonds général peut être utilisé pour financer les PAE pour des étudiants admissibles dans l'un des régimes actifs de la Fiducie canadienne.

Les encaissements et décaissements du Fonds général pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023 sont les suivants :

	2024	2023
Encaissements		
Transfert du Fonds commun de bourses d'études	118 \$	- \$
Revenu net de placement	90	53
Décaissements		
Paiements d'aide aux études	114	219
Excédent (insuffisance) des encaissements sur les décaissements	94	(166)
Solde au début de l'exercice	777	943
Solde à la fin de l'exercice	871 \$	777 \$

Note 8. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Les tableaux suivants présentent les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i) Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii) Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii) Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	2 996 \$	– \$	2 996 \$
Total des placements, à la juste valeur	– \$	2 996 \$	– \$	2 996 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2023				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	3 574 \$	– \$	3 574 \$
Total des placements, à la juste valeur	– \$	3 574 \$	– \$	3 574 \$

Pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1 877 333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Épargne C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.epargnecst.ca

